

# CONSEIL SYNDICAL ÉLARGI

## AVIS DE CONVOCATION

**Date :** jeudi 31 mai 2018  
**Heure :** 13 h  
**Lieu :** R-M130 (Pavillon Sciences de la gestion, UQAM)

**Veillez noter qu'à la suite d'une suggestion faite par l'Assemblée générale le 31 janvier 2018, les procès-verbaux (jointés en format PDF) ne seront plus imprimés. Ils seront projetés sur écran lors de la réunion.**

### *Proposition d'ordre du jour*

1. Nomination à la présidence et au secrétariat de l'assemblée
2. Appel des membres de l'équipe syndicale
3. Adoption de l'ordre du jour et du minutage
4. Adoption du procès-verbal du conseil syndical élargi du 9 février 2018 ☺ **Veillez noter qu'à la suite d'une suggestion faite par l'Assemblée générale le 31 janvier 2018, les procès-verbaux (jointés en format PDF) ne seront plus imprimés. Ils seront projetés sur écran lors de la réunion.** ☺
5. Mot d'accueil du Comité exécutif
6. Rapport des déléguées, délégués
7. Rapport du comité recherche et création
  - Discussion
8. Affaires universitaires
9. Divers
10. Levée de l'assemblée

- 
- Frais de garderie remboursés selon la politique en vigueur au SCCUQ
  - Un lunch sera servi dès 12 h 30

#### -- NOTE AUX DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS AU CONSEIL SYNDICAL --

**OBJET :** Clause 3.14 de la convention collective SCCUQ-UQAM

**" Un demi-point/cours de priorité est accordé aux personnes chargées de cours qui agissent à titre de déléguées syndicales. Ce demi-point/cours de priorité ne peut avoir pour effet de générer de point/session de priorité. "**

Vous trouverez donc ci-dessous la politique d'application de pointage pour les déléguées, délégués au Conseil syndical telle qu'adoptée lors du Conseil syndical du 6 décembre 1990.

- I- Les conditions d'obtention du demi-point sont les suivantes :
  - .1 Être élue, élu par son assemblée d'unité dûment convoquée. (Cette élection doit être confirmée par un procès-verbal.)
  - .2 Assister régulièrement aux réunions du Conseil syndical.
  - .3 Ne pas avoir plus de deux absences non motivées, par session, aux réunions du Conseil syndical.
- II- Le demi-point sera comptabilisé à la fin de chacune des sessions après vérification des procès-verbaux des réunions du Conseil syndical.

**NOTE :** Il est donc important de signer les feuilles de présence lors des conseils syndicaux ou d'aviser le secrétariat du SCCUQ de votre absence motivée en téléphonant au 514 987-3000 poste 3720.